

VILLE DE NEUFCHATEAU - URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. DE RIDDER Axel et Mme VAN HOEY Aurore demeurant Rue du Bac, FIN 23 à 6840 Neufchâteau.

Le terrain concerné est situé Rue du Bac, 23 à 6840 Neufchâteau et cadastré division 2, section B n°1231A.

Le projet est de type : Extension d'une habitation (garage) et reconstruction d'une façade arrière, et présente les caractéristiques suivantes :

Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté (sur rendez-vous au 061/27.50.94) durant les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h (sauf le jeudi après-midi) à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Grand'Place, 3 à 6840 Neufchâteau et le 12.07.2022 après 16 h 30 sur rendez-vous uniquement à convenir au plus tard la veille au 061/27.50.94.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. MAYNE P. (Service urbanisme)

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10.07.2022 au 25.08.2022 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Grand-Place, 1 à 6840 Neufchâteau ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@neufchateau.be

Jean-Yves Duthoit

Directeur Général,

François Huberty

Bourgmestre,